



Le NEC et...ses effets secondaires !

INFO / GROUPE

L'intéressement pour l'exercice 2016

Beaucoup de salariés ont constaté que leur prime d'intéressement, pour 2016, était inférieure aux 2001€ nets vantés par la direction, annoncés dans la presse par le biais des autres OS.

La direction sait que le « NEC » prévoit une disposition défavorable aux salariés et a fait de l'intox !

Dans cet accord, il est précisé que les absences pour maladie modifient le calcul de l'intéressement pour les années **201, 2018, 2019**.

Mais aussi pour le supplément d'intéressement de l'exercice 2016 à hauteur de 50%. (Pas simple !)

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous avons des accords qui se marchent sur les pieds, histoire de perdre tout le monde la direction y compris.

L'accord de février 2017, concernant le supplément d'intéressement comprend 2 modalités :

- 50% du supplément d'intéressement est basé sur le critère du salaire
- **50% sont versés selon des critères de présence.**

Extrait de l'accord NEC :

- En revanche, sur le second critère relatif au temps de présence des salariés (représentant les autres 50% du calcul pour le versement du supplément d'intéressement) : **le supplément d'intéressement est versé en fonction du temps de présence dans l'entreprise.** On parle de temps de travail effectif.

Certaines absences sont considérées comme du temps de travail effectif, comme par exemple les périodes d'absence pour maladie professionnelle ou accident du travail par exemple, mais pas d'autres comme les absences en maladie pour se soigner !

La direction considère que les absences pour maladie non professionnelle ne sont pas du temps de travail effectif et réduit la prime d'intéressement !

Pour la CGT, ce procédé de la direction est inacceptable parce qu'il remet en cause le droit de se soigner en le faisant payer aux salariés !

L'intéressement c'est nous qui avons la bonne base de calcul, un max pour nous et les miettes pour eux !



L'ETAT COMME PSA, C'EST AVANT TOUT UNE HISTOIRE DE GROS SOUS !

L'Etat vient d'engranger une plus-value de plus d'un milliard d'euros en cédant sa participation au capital du constructeur automobile PSA groupe.

En 2014, l'état, via l'agence de participations de l'état (APE), avait injecté 800 millions d'euros pour détenir 12,7 % du capital comme la famille Peugeot et le chinois Dong-Feng.

Pour les salariés du groupe qui font tourner toutes les usines, la direction ne prévoit que des miettes :

- 0,8% d'augmentation sur les salaires, si on peut appeler ça une augmentation !
- Des bénéfices en 2016, provenant du travail de tous, qui ont doublé mais une prime d'intéressement deux fois moins élevée !

A la CGT, nous sommes du même avis que les salariés qui jugent qu'il est insupportable d'imposer des sacrifices à ceux qui travaillent de plus en plus, pour que ce soit toujours les mêmes qui en profitent, les actionnaires et les dirigeants du groupe PSA.

INFO/GROUPE

On ne peut que s'interroger sur ce qui se passe chez les fournisseurs, est ce déjà les effets secondaires du rachat d'OPEL ? La plus grosse entreprise GM&S INDUSTRY France de la Souterraine est sur la sellette !

Pour cette entreprise d'emboutissage et d'assemblage de pièces automobiles qui produit une moyenne de 65 millions de pièces par an. L'avenir de GM&S hante les esprits. Sur place, on imagine le pire. **Une fermeture aurait des conséquences économiques pour toute la commune.** Beaucoup se demandent à quoi ressemblera l'avenir pour les 283 salariés de l'usine : à la boulangerie, au tabac presse, ou même au bar, on espère voir rester ces familles.

Pour Philippe Martinez GM&S est un cas typique de la relation entre les grands groupes et leurs sous-traitants.

"Les grands groupes exploitent les salariés de la sous-traitance. Ces salariés contribuent pourtant à dégager beaucoup de bénéfices chez les donneurs d'ordres et quand on considère qu'il n'y a plus assez d'argent à retirer, on va voir ailleurs en pesant sur le coût du travail ... L'automobile a besoin d'une réflexion à l'échelle de la filière" analyse Philippe Martinez. Il souligne par ailleurs la ténacité et l'engagement des salariés qui sont confrontés à ces problèmes depuis plus de 10 ans et souhaite maintenant une vision à plus long terme.

Restons vigilants et soyons réactifs à la préservation de nos emplois, c'est dans des actions collectives que nous pourrons nous faire entendre, et obtenir gain de cause, nous sommes tous concernés, Tous Ensemble !

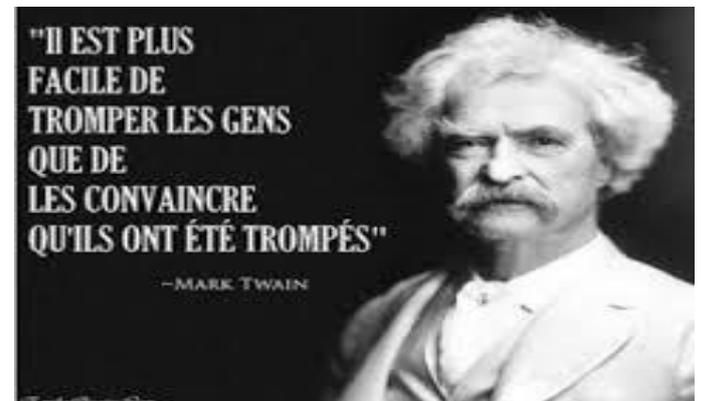


INFO / CHSCT

Suite aux interventions des élus CHSCT/CGT du Ferrage, concernant les différents DGI (Danger Grave et Imminent) et les plusieurs Délits d'entraves qui en ont découlés, l'inspecteur du travail est intervenu sur le site dans l'atelier du ferrage. Il a adressé un courrier à la direction pour rappel des faits et rappeler le code du travail dans cette instance. Ses conclusions sont très claires, nous le citons :

« le non-respect de la procédure s'inscrit dans un contexte plus large que j'ai eu l'occasion de rappeler oralement à plusieurs reprises à la Direction des ressources Humaines et Sociales depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de l'incitation de l'instauration d'un dialogue social en matière de procédure d'alerte de danger grave et imminent afin que le processus ne soit pas dévoyé et soit utilisé à bon escient ; je constate au surplus qu'aucune démarche sérieuse en ce sens n'a été véritablement instaurée »

Voilà comment manœuvre la direction dans les instances CHSCT, en s'appuyant sur des textes qui n'existent pas. On est dans une certaine immoralité collective, ce sont les mêmes qui vous donnent de grandes leçons sur le comportement et la morale, et qui prônent le « BON SENS », on ne peut que s'interroger sur cette manipulation.



INTERIMAIRES

Rappel : pour les intérimaires qui ont envie de connaître et défendre leurs droits, il est possible de contacter le syndicat CGT de PSA Site de Sochaux.

Engagez-vous syndicalement pour arrêter de subir !

Tel : 01 55 82 89 80 ou 03 81 94 25 90.